



snap
CE



Réunion CE 26 septembre 2019

Les élus SNAP :
Naïma Naman,
Denis Deraye, Fred
Pichon de Bury
Isabelle Lambert

RS SNAP au CE :
Fred Molina

Flash CE 26 septembre 2019

Vote commission Secours : Vote sur les 3 dossiers présentés par la commission secours du lundi 23/09/19 où 3 OS étaient présentes (dont SNAP) 3 avis favorables.

 Consultation sur le plan d'accompagnement des entreprises concernant les offres d'emploi de plus de 30 Jours
Présentation par Mr SANFILIPPO, pour consulter le document cliquez [ICI](#)

Message de la Direction : « On est là pour satisfaire la demande des entreprises ».

Principe : les collègues devront renégocier les offres pour trouver une solution aux difficultés de recrutement lorsque l'offre d'emploi déposée arrive à 30 jours.

Priorité aux CDE en CDI pour se positionner sur cette mission, puis tous les CDDE quelle que soit la dominante puis les GDD. Les CDD remplaceront les conseillers en CDI qui seront en mission.

Une formation sera proposée, en cas de besoin, selon la dominante du conseiller retenu.

Le SNAP fait un constat « amer » par rapport aux infos données dans le document, les CDE font déjà ce « job » mais n'ont pas toujours les moyens d'aller jusqu'au bout ! Il suffirait de répartir les effectifs supplémentaires dans toutes les équipes CDE pour

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

REGION PACA Tel : 06.34.36.00.37

Délégué Régional : Frédéric PICHON DE BURY



syndicat.snap-paca@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhézrez au SNAP : snap-pole-emploi.com/adhesion

pouvoir mieux répondre à l'offre de service entreprise dont les offres à 30 jours.

Demande du SNAP : après analyse de la situation géographique, de l'activité saisonnière (DEFM), de la typologie des DE mais aussi des contraintes de déplacement, le SNAP demande que l'agence de COGOLIN soit rattaché à Fréjus et non à Draguignan. Pour la Direction les choix ont été faits par les DT et pour l'instant resteront identiques.

Constats et/ou réponses aux questions des élus

En mission, les frais de déplacement seront pris en charge selon l'affectation des collègues et la note en vigueur sur les frais de déplacement.

Un bilan ? Quand ?

Un bilan sera fait courant 2^{ème} trimestre 2020 auprès des élus. Cette activité est compatible avec le télétravail, il n'y aura pas de nouvel avenant.

Un constat d'échec lié au sous-dimensionnement des équipes entreprises est fait, elles n'ont pas le nombre voulu de conseillers. Pour la Direction, lorsque les équipes CDE ont été créées cela correspondait à l'équilibre CDDE/CDE et pour eux il n'y avait pas de sous-dimensionnement. Depuis 3 ans une hausse des offres confiées à PE est observée : ceci explique la demande de renforcer les équipes CDE.

Le DR confirme que les CDE font très bien leur travail, mais ceci n'est pas suffisant au vue du nombre d'offres à gérer. Le renforcement des équipes permettra de répondre à la demande des employeurs. La durée de la mission est de 3 ans au départ. La DR indique que l'on va faire en sorte que les offres ne dépassent pas 30 jours, « P.E va s'en occuper avant ! » Le travail sera donc fait par les conseillers en mission.

Pour le SNAP : la question peut se poser sur la confiance qu'un conseiller CDE a tissé avec l'employeur. Que va-t-il se passer lorsqu'un « CDE en mission » viendra contacter l'entreprise au bout de 30 jours ?



Alerte renouvelée du SNAP sur la mise à disposition des locaux. Nous pensons que dans certaines agences cela va « coincer », nous allons manquer de bureau.

Le SNAP demande à la direction si les experts qui seront positionnés sur ces missions pourront gérer les forums et autres tâches qu'ils font depuis plusieurs années ? Pour l'instant la réponse est négative, mais rien ne dit qu'avec le temps les missions évolues (6 mois/1 an).

Les CDD qui ont fini leur 18 mois et ne sont plus à PE, seront-ils rappelés pour rentrer dans le dispositif, cela pourrait faciliter le recrutement des 89 CDD.

Avec la modification de la CCN, cette éventualité va être étudiée. Il y aura la possibilité de faire des CDD en cascade et les contrats seront, au départ, de 18 mois renouvelable.

Les CDE en mission seront gérés par le REA du site d'accueil mais feront toujours leur EPA avec le manager de l'agence d'origine.

Question sur les frais liés à la mission ; une hypothèse sur un budget régional a été fait en CE. La Direction indique que ce budget sera toujours déconcentré et qu'il sera abondé en fonction de cette mission.

Recueil d'avis

P : 4 – CFE-CGC (3) et CFDT (1)

C : 11 – FO (5), SNU (2), CGT (3) et SUD (1)

Abs : CFDT (2) et SNAP (2)

Explication du vote du SNAP : cette déclinaison régionale n'est pas satisfaisante, le SNAP préconise et revendique le fait que les renforts CDE soient mis directement au sein des agences au SE.

🕒 Consultation sur les jours de ponts en 2020

2 jours sont programmés au titre des jours de ponts (22 mai et 13 juillet). Les 3 jours mobiles restant sont à prendre en 2020.

Vote : Pour 14 (SNAP), Abstention 4 (CGT), Contre 1 (Sud)

🕒 Le PACTE

Les élus SNAP ont rappelé l'enjeu majeur du PACTE qui réaffirme la position de Pôle Emploi.

Il est important pour l'Établissement de réussir cette mission, de montrer notre savoir-faire et notre expertise.

Le PACTE c'est une mission de service public.

Nous avons rappelé que depuis la naissance de Pôle Emploi, nous sommes devenus des prescripteurs alors qu'auparavant nous étions opérateur, acteur, décideur, créateur ...

Nous avons l'opportunité, aujourd'hui en PACA, suite à la signature de la convention PACTE entre Pôle Emploi et le Préfet de Région de créer, adapter, innover, avec un budget conséquent (500 millions sur 4 ans), l'appareil de formation pour le public infra bac, les publics les plus éloignés de l'emploi, les personnes en situation décrochage, NEET et résidents des quartiers prioritaires de la ville.

Nous demandons une définition précise des invisibles.

Selon la DR un invisible est « toute personne qu'on ne suit pas inscrite à PE ou pas ».

L'appel d'offre est toujours en cours pour les prestataires dédiés aux invisibles.

Nous sommes garant de ce budget, garant de la dépense de ces fonds publics. Et une fois de plus, on déploie à toute vitesse cette action avec des injonctions de remontées, des actions en très peu de temps, et du remplissage de formations.

Malheureusement, une fois de plus, nous ne nous donnons pas les moyens de réussir !

Voilà les alertes du SNAP

Nous signalons notre inquiétude quand il est annoncé :

« Lors des ICOP, PE n'interviendra que sur la première heure. » ;

« Une forte latitude accordée à l'OF dans l'ingénierie de parcours » ; « L'auto-positionnement des DE »...

Désormais, les OF pourraient aller vers les choix les plus facilitants pour eux en raison des enjeux financiers. Nous arrivons à la même analyse pour l'auto positionnement. Ce à quoi, on nous répond qu'il ne faut pas avoir peur de l'autonomie des DE.

Et nous n'avons pas peur de cela ! Au contraire, c'est même très bien pour une certaine typologie de public mais pas obligatoirement celui du PACTE.

Notre inquiétude est surtout de conseiller et accompagner les DE dans le cadre du CEP.

Par exemple : un DE ayant connu un échec professionnel ou scolaire, qui s'auto positionne sans le conseil d'un agent, court le risque de se retrouver de nouveau en situation d'échec, en choisissant une formation non adaptée, non financée ou autre ... Notre souci en tant qu'agent du service public est de conseiller la personne pour qu'il réussisse, pour ensuite sortir de la situation de chômage. Et ainsi garantir la bonne utilisation des fonds publics.

Autre exemple : si l'auto positionnement avait existé quand le métier de prothésiste ongulaire était à la mode, nous aurions été en grande difficulté, au vue du nombre de personnes formées se retrouvant sur le marché de l'emploi. Parce qu'en plus d'accompagner le DE, nous régulons aussi le marché de l'emploi. Aujourd'hui, un métier à la mode : pilote de drone... sic !

Le PACTE touche différents services de PE ; les agences, le service comptabilité, les aides et mesures, etc... avec la dématérialisation des aides et mesures (RFPE), les achats de formation, le paiement des formations selon les enveloppes budgétaires du public cible (PIC ...).

Nous demandons en CE une présentation de « l'organigramme PACTE » afin de connaître qui est en charge de quoi.

La Direction répond qu'il y a plusieurs projets à l'étude et expérimentations, et que nous serons bientôt informés.

Le SNAP a travaillé ce sujet en profondeur, nous avons recueilli plus de 30 questions (mise en œuvre et opérationnalité) et déjà rencontré le DTD en charge du sujet. Nous avons convenu de communiquer toutes ces questions par écrit en plus de notre intervention au CE.

🇪🇺 Point d'information sur l'offre de service internationale

Depuis le début de ce dossier (2015), au SNAP, nous rencontrons un vrai problème de forme et de moyens.

Il était annoncé 15 postes pour l'EMI PACA et le compte n'y est toujours pas (9 agents à ce jour). L'EMI n'a jamais récupéré les

postes dédiés à l'international sur la région PACA. Il n'y a donc pas d'équité entre les différents EMI qui sont eux sont à la cible ! D'autre part, la gestion des offres d'emploi internationales n'est jamais valorisé, c'est pourtant une activité annexe qui demande beaucoup de temps.

Nous avons dénoncé à l'époque que la répartition des pays était totalement inégale et la région PACA héritait de pays qui ne remplirait pas les portefeuilles. Ce constat simple est aujourd'hui partagé par la DARI, puisque les pays viennent d'être répartis différemment et que l'EMI PACA récupère de nouvelles destinations plus « attractives ». Les DE des Pays de la Loire et de Guyane sont rattachés à PACA.

Problème soulevé et pas des moindres : une gestion à la façon « Campus » pour les managers de proximité qui sont rattachés à la DG, alors que la même organisation sur les Campus se révèle problématique.

Enfin un héritage de l'ancienne responsable du site : Les conseillers EMI doivent faire l'accueil une fois par semaine. C'est bien la seule EMI à le faire en France alors qu'il y a des DE en attente de RDV et cela ne fait pas partie de l'offre de service !

Une punition ???!!!

Pour autant, il y a la forme, dès le 16 juillet 2019, la nouvelle organisation est en place... sans passage dans les instances CCE et CE et aujourd'hui on veut nous faire régulariser la situation. Nous avons obtenu une consultation lors du CE du 17 octobre 2019. Vous souhaitez consulter le dossier du CE cliquez [Ici](#)

CPF

Ce document reprend les dispositions légales du CPF et nous informe aussi du dispositif PACA : [cliquez](#)

Compte-rendu du CCE

Nous avons parlé de l'arrivée de la Convention tripartite qui devait être présentée en CCE du 7 octobre, affaire à suivre.

Une convention nationale des managers a eu lieu le 9/10/19.



Les élus CE SNAP PACA



REGION PACA Tel : 06.34.36.00.37

Délégué Régional : Frédéric PICHON DE BURY

 syndicat.snap-paca@pole-emploi.fr  www.snap-pole-emploi.com

Adhères au SNAP : snap-pole-emploi.com/adhesion